

# Découverte d'une lettre de Gérard de Ridefort dans une mosquée de Jérusalem

Henri Gouraud

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Gouraud Henri. Découverte d'une lettre de Gérard de Ridefort dans une mosquée de Jérusalem. In: Comptes rendus des séances de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, 70<sup>e</sup> année, N. 1, 1926. pp. 12-20;

---

12 COMPTES RENDUS DE L'ACADEMIE DES INSCRIPTIONS

Le texte en est ainsi conçu :

PETITA  
P A R C A  
V S L M

C'est une dédicace aux Parques par une femme du nom de Petita. C'est une des rares mentions de ces divinités dans l'épigraphie de la Gaule.

M. le général Gouraud fait savoir à l'Académie qu'il a reçu du R. P. Dnorme, directeur de l'École archéologique de Jérusalem, l'annonce d'une curieuse découverte faite dans cette ville. Au cours des réparations que l'on exécute actuellement dans la mosquée El-Aksa, les ouvriers ont recueilli dans une des piles qui soutiennent la coupole, entre deux assises dont le joint était dissimulé par le crépissage, un pli minuscule de papier sur lequel on discernait quelques traces d'une adresse en arabe cursif. En ouvrant le pli on se trouva en présence d'une longue page d'écriture arabe, un peu grande, mais excessivement enchevêtrée, dépourvue de tous points diacritiques et fort endommagée. Le plus étrange est que ce pli en contenait un autre, écrit aussi sur papier, et muni d'une adresse ; il porte, sur la face opposée de longues lignes d'une écriture élégante et dense, n'ayant rien de commun avec une forme calligraphique arabe.

M. Adil Effendy Jaber, informateur technique de science et d'art au Conseil supérieur islamique de Jérusalem, de qui relevait la trouvaille, l'examina. Bien que le pitoyable état du texte arabe ne permette aucune affirmation, il croit qu'il y est question de travaux à effectuer dans l'enceinte du temple Beit-el-Makdis ; il a l'impression d'une sorte de devis ou de mémoire rédigé par un entrepreneur indigène. Quant au manuscrit latin, il a bien voulu en confier la lecture aux Dominicains. Le Fr. Abel, professeur à l'École archéologique, a rédigé à ce sujet une note dont la teneur est la suivante :

« C'est un billet long de 16 centimètres et demi et large de quatre, comprenant cinq lignes et un tiers.

Sur le revers nous lisons l'adresse ainsi libellée :

*Fratri Odoni de Vendôme  
praeceptoris in Jerusalem.*

Voici maintenant le texte de la note transmise à Frère Eudes de Vendôme, transcrit sans les abréviations :

- 1) *Frater Gerardus de Ridefort milicie Templi senescalcus Fratri Odoni de Vendôme praeceptori in Jerusalem salutem. Novistis quod Rodbertus de Surdis*
  - 2) *Vallibus applicuit apud Tyrum. Receptit eum ibi praeceptor domus nostrae. Quod cum audivimus, coadunavimus capitulum nostrum apud*
  - 3) *Fabam, et fuerunt ibi bene Centum milites et amplius. Quaesivimus ab eis consilium quod super hoc negotio facturi essemus*
  - 4) *et ad hoc deventum est quod communi consilio et assensu omnium, misimus apud Tyrum quinque de Fratribus nostris militibus*
  - 5) *qui auferant ab eo habitum suum et adducant eum usque ad Acon et custodiant eum ibi in camera privatorum donec prima*
  - 6) *navis transeat in hoc passagio.*
- que nous traduisons ainsi :

« Frère Gérard de Ridefort, sénéchal de la milice du Temple à Frère Eudes de Vendôme, précepteur à Jérusalem, salut.

« Vous savez que Robert de Sourdeval a débarqué à Tyr. Le précepteur de notre maison en cette ville l'a reçu ; ce qu'ayant

*Fr. G. de Ridefort milicie templi senescalcus Fratri Odoni de Vendôme praeceptori in Jerusalem salutem. Novistis quod Rodbertus de Surdis  
 vallibus applicuit apud Tyrum. Receptit eum ibi praeceptor domus nostrae. Quod cum audivimus, coadunavimus capitulum nostrum apud  
 Fabam. et fuerunt ibi bene Centum milites et amplius. Quaesivimus ab eis consilium quod super hoc negotio facturi essemus.  
 et ad hoc deventum est quod communi consilio et assensu omnium, misimus apud Tyrum quinque de Fratribus nostris militibus  
 qui auferant ab eo habitum suum et adducant eum usque ad Acon et custodiant eum ibi in camera privatorum donec prima  
 navis transeat in hoc passagio*

14      COMPTES RENDUS DE L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS

appris nous avons réuni notre chapitre à la Fève, et il y eut bien là cent chevaliers et plus. Nous leur avons demandé conseil sur ce que nous avions à faire en ce cas, et l'on a fini par décider d'un avis commun et d'un consentement unanime d'envoyer à Tyr cinq de nos Frères chevaliers pour lui enlever son habit, l'amener à Acre et le garder dans la cellule des particuliers (?) jusqu'à ce que le premier navire de la saison fasse la traversée. »

L'auteur de cette lettre, Gérard de Ridefort, nous est connu, non seulement par les chartes du XII<sup>e</sup> siècle, mais encore par la continuation de Guillaume de Tyr vulgairement appelée « l'Estoire d'Eracles » dont les renseignements nous permettent de suivre l'existence un peu romanesque de ce personnage. Venu en Syrie comme « chevalier errant dou siècle », Gérard avait plus d'une fois combattu à la solde du roi Amaury (1163-1173) et était entré au service du comte de Tripoli, Raymond III, avec qui il se lia d'une grande amitié. Mais une haine vivace ne devait pas tarder à succéder à cette intimité. Raymond III avait promis à Gérard de Ridefort la main de l'héritière de la Seigneurie de Botron (Batroun). Le besoin d'argent l'emportant sur la parole donnée, le comte de Tripoli accorda l'héritière à un riche Pisan du nom de Plivain. « L'on dit, ajoute le chroniqueur, qu'il fit mettre la damoiselle en balance, et l'or de l'autre part, et l'or qu'elle pesait fut donné au comte et plus (encore), et pour le grant avoir, octroya le comte la damoiselle à Plivain <sup>1</sup>. »

L'affront était sanglant. Gérard prétendit qu'on lui avait préféré un vilain. « Car ceux de France tiennent ceux d'Italie en dépit, ces derniers ont beau être riches ou preux, on les tient quand même pour vilains, car la plupart de ceux d'Italie sont usuriers ou corsaires ou marchands, c'est pourquoi les chevaliers les tiennent en dépit. »

Quittant le comté de Tripoli, Ridefort passe à la cour du roi de Jérusalem, dont il devient quelque temps le maréchal. C'est ce qui ressort de deux actes de Baudouin IV rédigés à Acon (Acre) en l'année 1179, et qui portent la signature de *Gerar-*

<sup>1</sup> *Rec. des Hist. Occid. des Croisades*, II, p. 51.

*dux de Ridefort, regius marescalcus* <sup>1</sup>. Le chroniqueur, qui garde le silence sur ce détail, amène Gérard à Jérusalem et le fait entrer au Temple après une courte maladie. La dignité du postulant explique sans doute l'avancement rapide qu'il obtint dans la hiérarchie des Templiers. En 1183 il est signalé, dans un accord avec l'abbaye de Notre-Dame de Josaphat, sous le titre de *Sénéchal du Temple*, immédiatement à la suite du Maître de l'Ordre, Arnould de la Tour Rouge <sup>2</sup>. L'année suivante vers la fin de 1184, il deviendra à son tour Maître Général lorsque Arnould de la Tour Rouge aura trépassé à Vérone au cours de l'ambassade du patriarche Héraclius dont il fait partie.

Donc, pour en venir à notre question, la rédaction du billet ne se place pas après cette date, puisque Frère Gérard n'est encore que sénéchal, au temps où il écrit. D'autre part, deux considérations me font supposer que le document n'est pas antérieur à 1184.

1° Parce que, selon la règle des Templiers, la convocation d'une assemblée générale était le privilège de l'autorité suprême : *tunc omnem congregationem, si magistro placet, convocare (magister) est competens* (§ LIX). Si Gérard de Ridefort, encore sénéchal, se permet un tel acte d'autorité, ce ne peut être qu'en vertu des pouvoirs de lieutenant général de l'Ordre qu'il exerce pendant l'absence du Maître. Or le Maître, Arnould de la Tour Rouge, s'était embarqué au printemps de 1184. Rien de plus naturel par conséquent de dater du second trimestre de l'année 1184 cette lettre qui trahit une décision sans appel et une juridiction sur toutes les maisons d'Outremer.

2° Le lieu de la convocation et de la résidence du sénéchal est assez suggestif. La *Fève* des textes en langue vulgaire, *Faba* du latin, traduit l'arabe *el-Fouleh*, localité située dans la plaine de Galilée ou d'Esdremon au carrefour des chemins de Beisân à Acre et de Nazareth à Djenîn. Lorsqu'en septembre 1183 Saladin était venu menacer la Galilée par la trouée de Beisân, l'armée chrétienne avait campé à el-Fouleh, point stratégique important pour la protection de Nazareth et de Saint-

1. Roehricht, *Reg. Heri.*, n° 587, 588.

2. Delaborde, *Chartes de T. S.* n° 42.

Jean d'Acre. Rapprochement qui mérite d'être fait : ce sera à déloger l'armée de Damas retranchée à el-Fouleh qu'en avril 1799 Kléber dirigera toute l'énergie de sa petite troupe et gagnera la journée du Mont-Thabor laquelle, si d'autres obstacles n'avaient surgi, aurait permis à Bonaparte de s'emparer de Saint-Jean d'Acre.

Je présume donc avec assez de vraisemblance que le concours extraordinaire de Templiers à la Fève est consécutif à l'alerte causée par le raid de Saladin en automne 1183. Il fallait de toute nécessité garder avec soin cette entrée dangereuse qu'était la trouée de Beisân. La centaine et plus des Frères du Temple que Gérard de Ridefort trouve à réunir au chapitre de la Fève ont en 1184 leur place toute marquée en ce lieu.

Nous n'avons pas à décider ici si le *Castrum Fabae* des Templiers a été construit à cette occasion ou plus tôt. Le danger de l'heure présente permettait à ces chevaliers d'empiéter sur les propriétés de l'abbaye du Mont-Thabor. En tout cas, historiens arabes et documents occidentaux nous font connaître l'existence de ce *qala'a* d'el-Fouleh dans ces dernières années de la domination franque en Palestine. Démantelé en 1187 par Saladin, ses restes seront plus d'une fois revendiqués par les Templiers au cours du XIII<sup>e</sup> siècle.

\*  
\*\*

Le titre de *Praeceptor* que porte Eudes de Vendôme, le correspondant de Gérard de Ridefort, s'appliquait chez les Templiers au supérieur d'une maison et avait pour équivalent en langue vulgaire le terme de *Comandeor* (commandeur). La personnalité de ce Vendôme, supérieur de la maison de Jérusalem (el-Aqsâ), ne nous est pas autrement connue. Il est probable qu'il se trouvait encore en fonction lorsque Saladin prit la Ville sainte en 1187. L'Estoire d'Eracles n'a pas cependant jugé à propos de nous donner les noms des « comandeurs del Ospital et dou Temple » qui unirent leurs efforts à ceux de Balian d'Ibelin pour organiser la résistance.

Le Templier délinquant qui fait l'objet de toute la lettre, *Robertus de Surdis Vallibus* appartenait sans doute à ces Sourdevaux, dits aussi Sourdeval, famille normande venue en Syrie avec Boémond et dont les noms émaillent certains actes de la

principauté d'Antioche de 1098 à 1163. Le nom de Sourdeval est encore attaché aujourd'hui à un chef-lieu de canton de la Manche, arrondissement de Mortain.

Quelle grave infraction à la discipline de l'Ordre ce chevalier avait-il commise ? Le délit était-il une vue politique opposée à celle de Gérard, dont la rancune envers le comte de Tripoli avait fait le plus chaud partisan de Guy de Lusignan ? La lettre ne le dit pas, laissant supposer seulement que, renvoyé comme indésirable, Robert de Sourdeval est revenu outre-mer sans autorisation.

Il est reçu par le Précepteur de la maison de Tyr — *Praeceptor Templi Tyrensis* — lisons-nous dans les signatures des contrats de 1187 sous le nom de Geoffroy Morin. Ce supérieur partageait-il les préférences de Robert de Sourdeval ou avait-il un caractère plus porté à l'indulgence que Gérard de Ridefort ? Quelle que puisse être la réalité, il est certain que le sénéchal ne savait pas se dominer, au point qu'il ne craignit pas de provoquer, pour assouvir sa rancune, les dissensions qui hâtèrent la débâcle du royaume latin. L'Estoire d'Eracles lui reproche d'être rentré au Temple « par mautalent » et d'avoir par sa haine à l'égard de Raymond de Tripoli « commencé ce par quoi la terre fut perdue ». En aidant à placer la couronne sur le chef de Lusignan dans la cérémonie du 20 juillet 1186, Ridefort se serait écrié en pensant au joli tour qu'il jouait au comte de Tripoli prétendant désigné par Baudouin IV et soutenu par la plupart des Grands : « Ceste corone vaut bien le mariage dou Botron. »

Eu égard aux dispositions peu généreuses de ce dignitaire, nous ne nous presserons pas de condamner Robert de Sourdeval. Eudes de Vendôme était-il favorable à ce dernier ? Gérard de Ridefort le craignait peut-être, puisqu'il se hâte de notifier la décision disciplinaire qu'il a prise en insistant sur l'approbation d'une centaine de Chevaliers.

En tout cas, le condamné devant être embarqué, il était nécessaire de le conduire au port principal d'où les convois maritimes partaient pour l'Occident, et ce port était Acon : Acre. Traversée de pèlerins ou de Croisés, le *Passagium* désignait par extension les saisons navigables qu'on distinguait en pas-

*sagium vernale* (mars-avril) et en *passagium aestivale* (juillet).

Il nous est difficile de dire ce qu'il faut entendre au juste par *Camera privatorum*. Était-ce un local particulier aux maisons du Temple où l'on recevait les séculiers ? Était-ce la prison civile de Saint-Jean d'Acre ? Nous attendons encore quelque lumière.

Le doute qui plane sur ce point secondaire n'enlève rien à l'intérêt de ce petit document, qui mérite d'autant plus l'attention qu'il a été découvert au berceau même de l'Ordre du Temple, dans cette mosquée el-Aqsa, où en l'année 1118, le champenois Hugues de Payens et quelques autres chevaliers français avaient jeté les bases d'une association, ayant pour objet la protection des pèlerins et la défense des Saints Lieux. On ne peut contester que cet Ordre n'ait souvent rempli ses destinées au prix de sanglants sacrifices (Ridefort devait lui-même périr en combattant sous les murs de Saint-Jean d'Acre en 1189) ; mais il est permis de regretter que ces chevaliers-moines aient eu parfois des visées étrangères à leur vocation. Ils ont eu les défauts de leur temps, ne sachant pas maîtriser une ardeur débordante : ils furent vigoureux dans leur héroïsme comme dans leurs passions. »

M. Ferdinand BRUNOT, au nom de la Commission des prix du baron Gobert, donne lecture du rapport suivant :

« Un seul ouvrage a été présenté au concours de 1926 :

Émile Lesne, *Histoire de la propriété ecclésiastique en France*. Tomes I et II (en 2 fascicules).

A cet ouvrage il convient d'ajouter ceux qui en 1925 ont obtenu :

le grand prix,

V.-L. Bourrelly et R. Busquet, *La Provence au moyen âge... (1112-1481)*

et le second prix,

Marc Bloch, *Les rois thaumaturges. Étude sur le caractère surnaturel attribué à la puissance royale, particulièrement en France et en Angleterre.* »



Le **SECRETARE PERPÉTUEL** fait connaître ainsi qu'il suit, l'état des concours en 1926 :

Prix ordinaire du Budget (*Edition d'un auteur grec ou latin*). — Deux concurrents.

Antiquités nationales. — Douze concurrents.

Prix de La Fons-Mélicocq (*Picardie et Ile-de-France moins Paris*). — Deux concurrents.

Prix Aug. Prost (*Metz et pays voisins*). — Un concurrent.

Prix de La Grange (*Anciens poètes de la France*). — Un concurrent.

Prix Bordin (*Antiquité*). — Six concurrents.

Prix Delalande-Guérineau (*Orient*). — Un concurrent.

Prix Saintour (*Moyen âge et Renaissance*). — Dix concurrents.

Prix Ambatielos (*Histoire ou archéologie grecque*). — Aucun concurrent.

Médaille Georges Perrot (*Art ou archéologie de la Grèce*). — Aucun concurrent.

Prix Fould (*Arts du dessin jusqu'au XVI<sup>e</sup> siècle.*) — Huit concurrents.

Prix Duseigneur (*Archéologie et art espagnols*). — Un concurrent.

Prix Duchalais (*Numismatique du moyen âge*). — Un concurrent.

Prix Drouin (*Numismatique orientale*). — Aucun concurrent.

Prix Stanislas Julien (*Chine*). — Aucun concurrent.

Prix Thorlet. — Un concurrent.

Un mois s'étant écoulé depuis la mort de M. Durrieu, le **PRÉSIDENT** demande à la Compagnie si elle entend ou non déclarer la vacance de son fauteuil.

Par 33 oui contre 4 non, au scrutin, l'Académie se prononce pour l'affirmative.

Elle décide ensuite, à mains levées, que la présentation des titres sera faite le 12 février et l'élection dans la séance suivante.

Conformément aux dispositions transitoires adoptées dans la

20 COMPTES RENDUS DE L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS

séance du 30 mai 1924, relativement à l'élection des membres libres, le siège de M. Durrieu est réservé aux candidats domiciliés à Paris ou dans les départements de la Seine ou de Seine-et-Oise.

M. Camille JULIAN entretient la Compagnie des fouilles récentes effectuées par M. de Gerin-Ricard sur la Roquepertuse près de Rognac, non loin de l'étang de Berre. Elles ont amené la mise au jour de trois grandes alvéoles, qui ont dû servir d'emplacement à des statues, et d'un temple. Tout autour ont été trouvés de nombreux débris architecturaux. C'est la plus importante découverte qui ait été faite depuis plus de trente ans en matière d'architecture indigène et antérieure même à l'oppidum d'Entremont près d'Aix.

Dans chacune des alvéoles se trouvaient des statues représentant des personnages mi-guerriers, mi-prêtres. M. de Gerin-Ricard a trouvé également des oiseaux de pierre et des fragments de fresques représentant des poissons ainsi que des peintures analogues à celles du palais de Minos, en Crète. Dans les premiers linteaux se trouvent de vastes alvéoles où ont été encastrés, autrefois, des crânes. Des têtes humaines ont été également sculptées dans des linteaux. Elles rappellent la coutume qu'avaient antérieurement les Gaulois d'offrir aux dieux les crânes des chefs qu'ils avaient vaincus. On est donc en présence d'un monument de transition entre l'époque où les crânes étaient offerts eux-mêmes et celle où l'on se contenta de leur figuration sculpturale, ce qui permet de dater ces ruines du troisième ou du quatrième siècle de notre ère.

MM. Salomon REINACH et POTTIER présentent des observations.

---

LIVRES OFFERTS

Le SECRÉTAIRE PERPÉTUEL dépose sur le bureau un fascicule de la *Revue d'Assyriologie et d'Archéologie orientale*, t. XXII, fasc. 2, publiée avec le concours de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres (fondation de Clercq).

Il présente ensuite, au nom de M. Fenaille, le premier fascicule du *Bulletin de l'Académie des Beaux-Arts* (janvier-juin 1925).